

blement de ne pas lui déléguer trop d'autorité, de la tenir à portée de la vigilance administrative, et principalement de celle du ministre des Finances.

Pour le moment je ne dirai rien de certains autres paragraphes du discours du trône; et comme il s'agit de questions qui ne regardent pas particulièrement le Sénat, elles ne seront peut-être pas beaucoup discutées en cette Chambre. Je veux parler du traité de commerce avec les Etats-Unis et du règlement des difficultés avec le Japon, relativement au dumping. Toutefois l'on me permettra de faire observer que la négociation de traités même bien intentionnés, tendant, par exemple, à diminuer les obstacles au commerce entre nations, doit se faire avec grand soin et en tenant minutieusement compte de l'intérêt des producteurs canadiens dans tous les domaines; faute de quoi il peut en résulter plus de mal que de bien. Je ne dis pas que ce sera la conséquence de ces traités; mais de ce qu'ils tendent dans la bonne direction il ne s'ensuit pas que ce sera la fin de toutes nos difficultés. Le traité avec les Etats-Unis touche à tant de détails que parfois je suis enclin à craindre que l'on se soit trop pressé, et de même au sujet du règlement des difficultés avec le Japon, qui m'inquiète davantage. Je souhaite que mes craintes soient vaines. Au vrai, j'espère que ceux qui depuis des années n'ont cessé de chérir l'essence de la doctrine libérale en matière de tarifs douaniers vont maintenant se croire autorisés à l'appliquer. Ils ne peuvent plus prétendre que les gouvernements provinciaux ou la législation ouvrière provinciale les en empêchent. Je crois que maintenant rien ne s'oppose à ce qu'ils donnent suite au désir de toute leur vie.

L'honorable sénateur de Lethbridge (l'hon. M. Buchanan) nous a dit que cette Chambre devait surtout considérer que l'entrée des produits étrangers permettrait à la population de l'Ouest de trouver des marchés pour ses céréales. J'ai entendu il y a une semaine environ un ancien membre de la Chambre des Communes, décédé depuis, traiter ce sujet dans un discours ardent et certainement de très belle forme. Jamais depuis Michael Clark je n'ai entendu la doctrine du libre échange exposée avec autant de force. L'orateur affirmait qu'aucune industrie incapable de soutenir la concurrence du monde entier ne méritait d'exister. Elle ne méritait de vivre que si elle se maintenait d'elle-même. Point de protection, ni d'attention bienveillante de la part de l'Etat en vue de l'aider dans ses difficultés, tonnait-il avec une apparence de logique. Il oubliait une raison sur laquelle il ne faut pas trop insister dans l'Ouest mais cependant très pratique et vitale pour le Canada. Toute sa belle combinaison économi-

que reposait sur une unique prémisse: la liberté du marché de la main-d'œuvre. Il peut y avoir un marché libre pour la production de la main-d'œuvre et, nous sommes disposés à l'admettre, un marché libre pour la main-d'œuvre elle-même. Mais je pensais qu'il eût été mieux de dire franchement aux grandes organisations ouvrières et aux dizaines de milliers de patrons, que cela est une impossibilité à moins que nous soyons prêts à reconnaître et à inscrire dans nos statuts la liberté du marché de la main-d'œuvre.

Je me demande ce qui arriverait en Canada si cela était reconnu par le Gouvernement. A moins que le Gouvernement ne s'y décide, je ne crois pas qu'il aille bien loin dans la direction indiquée ce soir par l'honorable sénateur de Lethbridge. Mais, encore une fois, il n'a qu'à le vouloir, la voie est libre. Je ne crois pas qu'il puisse se prétendre sans mandat. Je dis donc à ces honorables messieurs: "Allez-y! A l'œuvre. Appliquez la doctrine que vous préconisez depuis des années. Appliquez le libéralisme dans toute sa vigueur et toute sa splendeur primitives. Voyons quel sera le résultat, et que le Canada se fasse aux conséquences des principes que ces honorables messieurs n'ont cessé de préconiser devant le Parlement depuis que nous en faisons partie". Le discours du trône n'est guère prolix à ce sujet; il n'y est pas beaucoup question des doctrines exposées par l'ancien député de Weyburn et par l'honorable sénateur de Lethbridge. Je ne vois pas grand espoir d'action décisive dans ce sens. Nous devons nous contenter d'une commission d'enquête et de la fermeture d'une usine à Sherbrooke.

Afin de protéger les intérêts des consommateurs, une enquête approfondie aura lieu sur les plaintes qu'on ne cesse de formuler relativement à l'existence d'un monopole dans l'importation et la vente de l'antracite.

J'espère que cela nous contentera. Nous en avons eu une il y a quelques mois à peine, mais peut-être est-il temps d'en avoir une autre. Si la presse canadienne n'exagère pas la soif d'enquêtes du peuple canadien, je crois qu'il est impossible de la satisfaire. Mon honorable collègue connaît-il un seul sujet que l'on ne soit pas à enquêter actuellement en Canada? Est-il un honorable sénateur qui connaisse une entreprise que l'on ne soit pas à enquêter, ou un groupe qui ne soit pas l'objet de suspicion à cause d'une enquête instituée par le gouvernement? Et le procédé favori continue. On aurait cru que l'application immédiate et entière des principes préconisés par les honorables messieurs, et auxquels les voici absolument libres de donner suite, guérirait tout cela. La session ne paraît pas devoir être bien longue.